



Principes du PEN international s'appliquant à la collecte de fonds

L'ensemble de l'activité du PEN international s'appuie sur diverses sources de financement. Ce financement est issu des cotisations des membres ainsi que de contributions directes de la communauté littéraire à partir de quatre Cercles (le Cercle des éditeurs, le Cercle des écrivains, le Cercle des écrans et le Cercle des lecteurs). De plus, une partie du financement du PEN a son origine dans les dons privés, auprès des entreprises, des fiducies, des fondations, des gouvernements, des agences de développement et des organisations internationales.

Les dirigeants élus du PEN international ainsi que le Secrétariat sollicitent activement des fonds pour permettre au PEN international de remplir sa mission. Les procédures utilisées par le PEN respectent toutes les exigences réglementaires qui correspondent à son statut en tant qu'organisme de charité enregistré au Royaume-Uni, et sont fidèles au code de conduite professionnel et aux bonnes pratiques convenues mises de l'avant par les instituts de collectes de fonds. Pour toute activité de collecte de fonds, une attention toute particulière est accordée au besoin de protéger l'indépendance du PEN, son intégrité et les principes de la Charte du PEN, afin de s'assurer que les contributions atteignent les buts humanitaires et charitables du PEN : la promotion de la liberté d'expression et de la littérature. Cela impose une attention spéciale aux sources possibles de financement, qu'elles soient individuelles, privées ou institutions publiques ou commerciales. Nous nous réservons le droit de refuser un don qui pourrait compromettre nos buts ou distraire de nos priorités.

PEN international travaille sans cesse pour garantir la transparence et la responsabilité financière de ses méthodes de collecte de fonds. PEN international cherche à maintenir un équilibre approprié entre les coûts, les revenus et la qualité, et à s'assurer que les frais liés à la collecte de fonds représentent un pourcentage acceptable du revenu.

PEN international respecte le droit des donateurs à être informés des causes et des campagnes pour lesquelles nous levons des fonds; à être informés de l'usage que l'on fait de leurs dons à moins que la confidentialité soit essentielle pour protéger les participants; à ce que l'information qui les concerne personnellement reste confidentielle et à ce que toutes les lois qui touchent à la protection des données soient respectées; à être informés du statut et du rôle de ceux qui collectent les fonds; et à jouir de l'anonymat sauf lorsque l'importance de leur don est telle qu'elle puisse remettre en question notre indépendance.

Quand un don est destiné à une cause en particulier, PEN respecte la demande du donateur. Si le public est invité à participer au financement d'une cause en particulier, une méthode comptable sera mise en place pour assurer le suivi et le contrôle des dons en question.

PEN international espère que ces principes seront aussi appliqués par chacun des Centres PEN quand ils lancent et gèrent leur activité de collecte de fonds.